



## Points abordés dans ce TIE

- **Fertilisation des prairies**
- **Appel à projets IPAGE élevage**

Si le seuil des 200 ° C jours cumulés a été atteint entre le 9 et le 11 février 2024, les fortes précipitations ont retardé la fertilisation azotée de vos prairies.

Si le ressuyage de vos parcelles le permet, vous pouvez dès à présent enclencher vos premiers apports.



## Fertilisation des prairies

### COMMENT AJUSTER SA FERTILISATION AZOTÉE ?

Tout va dépendre de l'utilisation que vous allez faire de vos prairies et surtout des besoins en fourrages ! Une prévision fourragère permet à partir d'un « tour de prairies » et « d'étable » d'ajuster le pilotage de vos parcelles en fonction des besoins de votre troupeau.

Le but étant d'adapter au plus juste les recommandations en engrais ainsi que les modes de récoltes.

A défaut, voici quelques préconisations :

#### => Pour les prairies pâturées :

La fertilisation se raisonne en fonction de votre chargement.

	N (unités) <i>1er apport</i>
> 40 ares/UGB = <b>pâturage extensif</b>	0
25-40 ares/UGB = <b>pâturage intermédiaire</b>	0-50
< 20 ares/UGB = <b>pâturage intensif</b>	50 à 75

#### => Pour les prairies de fauche :

- Pour une valorisation en fauche précoce, la fertilisation va permettre un développement rapide de la végétation.

- Pour les foins, les apports doivent être adaptés en fonction de vos besoins en fourrages.

(cf prévision fourragère).

	N (unités) <i>1er apport</i>
Foin	0-50
Fauche précoce	70-80



**Si votre prairie est composée en été de 30 % de légumineuses, les préconisations ci-dessus doivent être minorées de 20 à 30 kg N/Ha.**

1

**Vous disposez d'analyses de nutrition des plantes\* faites les années précédentes pour connaître vos besoins en P et K**



**Suivez la modification de pratique préconisée par votre conseiller !**

*\* Le calcul des Indices IP et IK se fait en avril/mai en pleine pousse de l'herbe en année n-1*

2

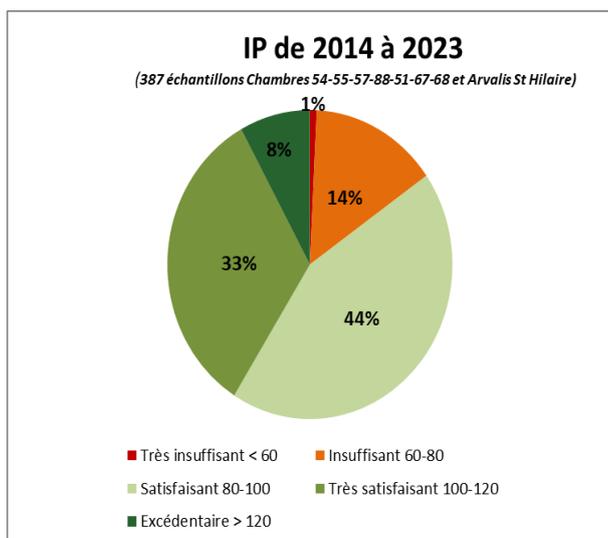
**Vous ne disposez pas d'analyse de nutrition**



**Reportez vous aux références**

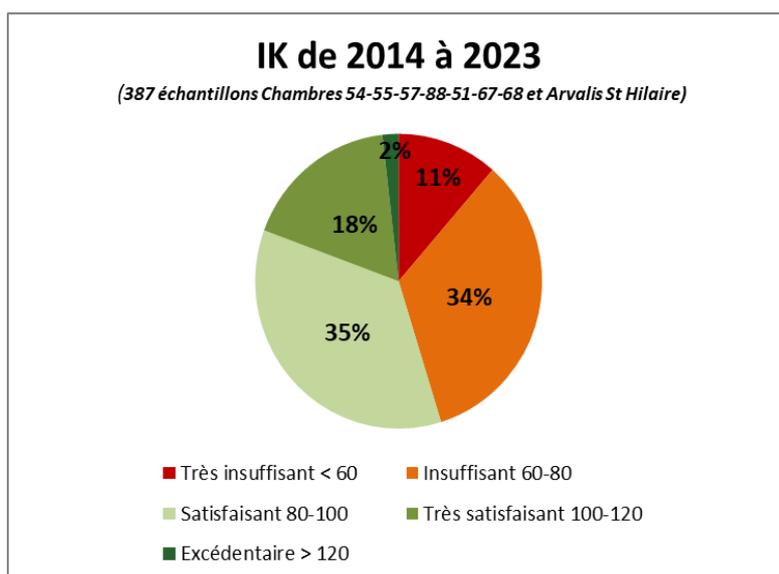
*Mais sachez que vous passez peut-être à côté d'une économie potentielle d'engrais !*

Pour rappel, **nos prairies permanentes du Grand Est sont plutôt carencées** en K et dans une moindre mesure en P comme le montre notre observatoire ci-dessous :



**15% des parcelles analysées carencées en phosphore.**

**45% des parcelles analysées carencées en potasse.**



## Nos préconisations en P et K en l'absence d'analyse et d'apport d'effluent

=> **Pour les prairies pâturées** : Variation en fonction du chargement

	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (unités)	K <sub>2</sub> O (unités)
> 40 ares/UGB = <b>pâturage extensif</b>	0	0
25-40 ares/UGB = <b>pâturage intermédiaire</b>	20	40
< 20 ares/UGB = <b>pâturage intensif</b>	30	60

=> **Pour les prairies de fauche** :

Variation en fonction de l'exploitation

	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (unités)	K <sub>2</sub> O (unités)
Foin puis pâturage	20	60
Foin puis regain	40	90
Fauche précoce puis pâturage	40	90
Fauche précoce puis regain	50	120

## Si vous apportez de la matière organique :

La variabilité des valeurs des effluents d'élevage est très importante selon le mode de logement, paillage, le type d'animaux et le stockage...

Voici les teneurs indicatives de certains effluents :

**Analyser vos effluents !**  
La variabilité entre exploitation est très forte pour un même produit



Moyennes de teneurs	N total*	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> *	K <sub>2</sub> O*
Fumier frais à la sortie des bâtiments	4,9	2,2	6,4
Fumier de dépôt	6,1	3,5	9,2

\* En kg par tonne de produit brut



Moyennes de teneurs	N total*	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> *	K <sub>2</sub> O*
Fumier à la sortie des bâtiments	6,7	4	12
Compost de fumier	11,5	7	23

\* En kg par tonne de produit brut

**FUMIER**

**100% des unités de P et de K du fumier seront valorisables par la prairie l'année de l'apport. 80% des unités en trop seront utilisables l'année suivante.**  
**Pour ce qui est des unités d'azote, c'est environ 10% qui serviront l'année de l'apport.**

### PRECONISATIONS :

**Si apport d'engrais de ferme**

=> tous les 2 ans : OP et OK minéral

=> tous les 3 ans : K la 3e année

=> Irrégulier : OP et OK l'année de l'apport et l'année suivante

=> Pas d'apport de soufre quelque soit la situation !

### Exemples :

=> Fumier de dépôt de bovins à 20t/ha en automne :

C'est comme si ma prairie avait déjà reçu

12 N / 70 P / 184K + soufre

Cela couvre largement ses besoins en P, K et soufre.



## Appel à projets IPAGE élevage



**Ouverture d'une période de dépôt des demandes du 15 avril au 15 mai**

**Investissement pour la Performance des exploitations Agricoles du Grand-Est : Le dispositif permet un accompagnement pour :**



- Les opérations de construction, d'extension, de rénovation et/ou d'aménagement de bâtiments et leurs matériels et équipements, y compris le renforcement de leurs performances énergétiques dédiés aux logements des animaux ainsi que les autres constructions liées à l'activité d'élevage,
- Les projets permettant d'évoluer vers des systèmes plus autonomes et visant à améliorer l'autonomie alimentaire des élevages notamment par l'acquisition de matériels et d'équipements en renforçant les démarches collectives à travers la mutualisation de matériel de production,
- Les opérations liées au déploiement de pratiques agro-environnementales et à une meilleure gestion des effluents d'élevage pour préserver les ressources naturelles,
- Les projets d'amélioration de l'ergonomie, de la sécurité et de la qualité de travail des exploitants agricoles et de leurs salariés,
- Les projets liés à l'amélioration des conditions d'élevage, du bien-être animal, de biosécurité.

**Le dispositif s'articule autour de 2 volets définis en fonction de la nature des investissements projetés :**

- Volet 1 : Multi-performance dans les filières d'élevage
- Volet 2 : Gestion des effluents d'élevage

**Il est financé par 5 financeurs :**

- Région Grand-Est
- FEADER
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

**Le taux d'aide est de 20 %, majoré de :**

- 5 % pour les jeunes agriculteurs/nouveaux agriculteurs (nouveau : pas de lien avec un parcours aidé à l'installation)
- 5 % pour l'AB ou MAEC Transition des pratiques
- 10 % pour la transition des filières d'élevage (applicable dès que 50 % du montant des dépenses éligibles sont en lien avec l'abreuvement, les zones ombragées, le pâturage, le stockage de fourrage, ...)

Plancher de dépenses éligibles : 30 000 €

Plafond de dépenses éligibles : 300 000 €

Pour la gestion des effluents, le plancher est de 10 000 € et le plafond est de 50 000 € avec un taux d'aide de 40 %.

Les filières suivantes ne sont pas éligibles : équine, canine, féline ou piscicole.

**Informations et appui au montage du dossier :**

> Axelle METTAVANT - 03 29 83 30 74 - [axelle.mettavant@meuse.chambagri.fr](mailto:axelle.mettavant@meuse.chambagri.fr)

N'hésitez pas à nous appeler pour vous accompagner dans la recherche de subventions et dans l'optimisation du montage de vos projets.



**Prochain TERRE Infos Elevage : suivant actualités**



**Contacts Elevage :**

Tania KORNER  
Lisa MILAN BALIZEAUX  
Emeline YVON  
Marie-Isabelle POQUET  
Axelle METTAVANT  
Fanny MESOT